

Conseil municipal du 10 octobre

Après avis de la commission consultative communale de chasse, le conseil a décidé du renouvellement des baux de chasse. Les lots n°2 (Avancy) et 3 (Cheuby) ont été renouvelés de gré à gré pour des montants respectifs de 2 240 € et 3 700 €.

Le lot n°1 (Gras - Sainte-Barbe) sera mis en location par appel d'offres. Le montant minimum du bail sera de 1 000 €.

Le conseil a accepté la modification des statuts de la Communauté de Communes du Haut Chemin pour intégrer les services locaux de communications électroniques. En clair, il s'agit de la mise en œuvre et de la gestion des réseaux permettant l'accès à l'Internet très haut débit.

Le maire a informé le conseil du démarrage des travaux de remise en état du lavoir de Sainte-Barbe. Après la rénovation de la toiture, le crépi est en cours de réalisation.

Au chapitre des points divers, Gérard Bornemann, adjoint en charge de la communication, a présenté la maquette du site internet officiel de la commune qui sera opérationnel très prochainement. Largement ouvert aux associations, en lien avec d'autres sites administratifs, il a l'ambition de rendre compte de la vie communale et de favoriser la proximité avec la population.